



Samuel Eto'o invite le Ministre des sports et de l'éducation physique à respecter les statuts de la Fecafoot.

L'avenir du technicien portugais à la tête de l'encadrement technique des Lions Indomptables est au centre des débats.

En effet, Samuel Eto'o, le président de la Fecafoot, a reçu du Conseil Exécutif de l'instance suprême du football camerounais, un délai de 72 heures pour prendre une décision sur l'avenir d'Antonio Conceição à la tête de l'encadrement technique des Lions Indomptables.

Le Ministre des Sport et de l'Education Physique (MINSEP), le Pr Narcisse Mouelle Kombi, indiquait pourtant quelques jours avant, dans un entretien sur le média d'Etat, la Crtv, que le lusitanien de 60 ans restera en poste, du moins, jusqu'à la double confrontation cruciale contre l'Algérie en barrage du mondial 2022.

Depuis le Conseil Exécutif de la Fecafoot tenu mercredi passé à Limbe, c'est imbroglio total sur l'avenir d'Antonio Conceição, avec notamment un bicéphalisme dans la gestion de la sélection fanion du Cameroun.

Samuel Eto'o passe à l'offensive et demande au Ministre des sports de respecter les statuts

de la Fecafoot. « **En référence au décret présidentiel du 26 septembre 2014, sur l'organisation et le fonctionnement des sélections nationales de football, il précise clairement ce qui suit à l'article 03. La gestion administrative, sportive et technique relève de la compétence de la Fédération camerounaise de football** », rappelle entre autres l'ex footballeur dans une correspondance adressée au Ministre des Sports le 15 février 2022.



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1990

N° 466 /FECAFOOT/PDT/DCAD/2022

Yaoundé, le 14 février 2022.

A

MONSIEUR LE MINISTRE DES SPORTS
ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

LE MINISTRE DES AFFAIRES
DU COURRIER ET DE L'IMPRIMERIE
COMMUNICATIVES
Complété sous le n° 170583
Nom _____, Soins La _____

Objet : Votre intervention sur l'émission CRTV
« Actualités Hebdo » du 13 février 2022.

Monsieur le Ministre,

Suite à votre dernière intervention sur l'émission CRTV « Actualités Hebdo » du 13 février 2022, concernant la continuité du contrat avec l'entraîneur actuel de notre équipe nationale de football,

Je voudrais souligner l'importance du respect du Statut de notre chère Fédération nationale de football (FECAFOOT). En référence au décret présidentiel n° 2014/384 du 26 septembre 2014, sur l'organisation et le fonctionnement des sélections nationales de football, il précise clairement ce qui suit à l'Article 3 : (1) « La gestion administrative, sportive et technique des équipes nationales de football relève de la compétence de la fédération camerounaise de football, ci-après dénommée FECAFOOT ».

Cela dit, la réflexion sur le maintien ou la résiliation du contrat avec l'actuel sélectionneur de notre équipe de football les Lions Indomptables du Cameroun est toujours en cours.

Toutefois, comme il est d'usage et en référence à l'Article 3 : (2) du même décret présidentiel mentionné ci-dessus : « La gestion financière des sélections nationales de football est assurée conjointement par l'Etat et la FECAFOOT sur la base de conventions et de textes spécifiques. ». Nous informerons donc le Ministère de contrôle compétent de la décision adoptée au moment opportun.

Dans l'enthousiasme continu d'une excellente collaboration,

Veillez agréer, **Monsieur le Ministre**, mes salutations distinguées.

Très respectueusement.



PRESIDENT

LEO O FILS Samuel

3116 Yaoundé - Cameroun
sgoffice@fecafoot.cm
www.fecafoot-officiel.com
Numéro de contribuable: M209000113325C

